



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale Reprise de la vingt-huitième session Vienne, 12 et 13 décembre 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Ahmed Maaty (Égypte)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À la 1^{re} séance de la reprise de sa vingt-huitième session, tenue conjointement avec la reprise de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, le 12 décembre 2019, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 4 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« 4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

- a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;
- c) Méthodes de travail de la Commission ;
- d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2019/3/Add.1-E/CN.15/2019/3/Add.1](#)) ;
- b) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 ([E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16](#)) ;



c) Rapport du Directeur exécutif sur la représentation équilibrée des genres et la représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2019/15-E/CN.15/2019/17) ;

d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2019/16-E/CN.15/2019/18) ;

e) Document de séance contenant le projet de cadre stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour 2020 (E/CN.7/2018/CRP.11-E/CN.15/2018/CRP.8).

3. Le Directeur de la Division de la gestion et le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ont fait des déclarations liminaires. L'observateur de l'Espagne, en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD, a également fait une déclaration liminaire.

4. Des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique), ainsi que par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la République islamique d'Iran, de l'Afghanistan, de la Colombie, de la Chine, du Brésil, de la Fédération de Russie, du Japon et du Nigéria. Les observateurs des Pays-Bas et de la Suisse ont également fait des déclarations.

A. Délibérations

5. De nombreux orateurs ont remercié le Directeur exécutif de l'ONUDD, Yury Fedotov, pour le travail fourni à la tête de l'Office au cours de la décennie écoulée, et ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive, Ghada Fathi Waly.

6. Plusieurs orateurs ont salué le rôle déterminant et les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDD pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer la coopération et la confiance avec les États Membres. Il a été noté que le groupe de travail constituait un cadre utile à la conduite régulière de consultations et de discussions, notamment sur des questions touchant à la planification des programmes de l'ONUDD, à la mise en œuvre des programmes thématiques mondiaux, régionaux et de pays ainsi qu'à des aspects financiers, administratifs et autres. À cet égard, on a insisté sur l'importance qu'il y avait à communiquer des informations de façon rapide et transparente pour appuyer la prise de décisions, et l'ONUDD a été engagé à redoubler d'efforts en ce sens.

7. Lors des discussions relatives au budget consolidé pour l'exercice biennal 2020-2021, il a été souligné qu'un financement durable était important pour assurer l'exécution des mandats de l'Office dans les domaines du contrôle international des drogues ainsi que de la prévention du crime et de la justice pénale. Plusieurs orateurs ont noté avec préoccupation les difficultés qu'impliquaient pour l'ONUDD l'insuffisance des fonds destinés à des fins générales, en soulignant que cette tendance persistante pouvait peser sur la capacité de l'Office à assurer efficacement certaines fonctions programmatiques essentielles, en particulier ses activités normatives, d'orientation thématique stratégique et de recherche. L'ONUDD a été prié de veiller à ce que le budget des prochains cycles budgétaires soit présenté dans le strict respect des résolutions pertinentes, bien avant d'être soumis au Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires, de façon à garantir la tenue de consultations et de discussions préalables. Il a également été prié d'accroître la transparence concernant l'utilisation et l'allocation des ressources, et de faire un usage plus large des fonds d'appui aux programmes.

8. Plusieurs orateurs ont rappelé l'importance d'un financement suffisant, prévisible et stable pour que l'ONUDC puisse continuer de fournir une assistance technique, en particulier aux pays en développement. La nécessité pour l'ONUDC de renforcer l'efficacité de ses programmes et activités d'assistance technique, en étroite concertation avec les États Membres et suivant leurs conseils, a été soulignée.

9. Plusieurs orateurs ont salué les efforts consacrés par l'ONUDC à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment pour ce qui avait trait au déploiement de moyens supplémentaires. Certains, prônant une vision équilibrée, ont souligné que l'implication continue de l'ONUDC, au siège comme dans les bureaux extérieurs, ainsi que son approche intégrée de l'élaboration des programmes thématiques mondiaux, régionaux et de pays, contribuait à l'efficacité de son assistance technique. Certains orateurs ont appelé à faire plus pour renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies et favoriser encore davantage la coordination avec les coordonnateurs résidents et d'autres organismes.

10. Certains orateurs ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer l'approche axée sur les résultats en matière de coopération technique, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui met l'accent sur la responsabilité et la transparence. Certains ont insisté sur le fait que les activités de l'Office apportaient une contribution importante aux efforts déployés par les États Membres pour atteindre les cibles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains ont souligné que les mandats de l'ONUDC étaient des mandats spécialisés et qu'ils ne pouvaient pas être intégralement couverts par les objectifs de développement durable.

11. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité pour l'ONUDC de continuer à mettre en œuvre la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies et, dans cette perspective, de redoubler d'efforts pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans le cadre de ses activités.

12. On a souligné qu'il fallait renforcer la culture de l'évaluation à l'ONUDC, à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats.

13. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis par l'ONUDC en matière de représentation équilibrée des genres dans ses effectifs. Le Directeur exécutif de l'Office a été prié d'intensifier les efforts faits pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes dans la catégorie des administrateurs ainsi qu'aux postes de rang élevé et de direction, et de rendre compte devant les Commissions des progrès réalisés dans ce domaine.

14. De nombreux orateurs ont estimé que des efforts supplémentaires devaient être déployés pour favoriser la diversité géographique et assurer une représentation géographique équitable dans la composition du personnel de l'Office. On s'est inquiété de l'insuffisance des progrès accomplis en faveur d'une meilleure représentation des pays en développement, en particulier des pays non représentés ou sous-représentés. Le Directeur exécutif a été prié de faire davantage pour assurer une représentation géographique équitable, en particulier dans la catégorie des administrateurs ainsi qu'aux postes de rang élevé et de direction, y compris par la mise en place d'une équipe chargée de la question d'une représentation géographique équilibrée au sein de son Bureau.

15. Plusieurs orateurs ont insisté sur l'importance de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies pour les politiques de recrutement, et sur la nécessité de fonder le recrutement du personnel sur des critères de compétence et de mérite, y compris lorsqu'on examinait les moyens d'améliorer la représentation des genres et la représentation géographique.

16. Certaines délégations ont évoqué la politique de tolérance zéro prônée par l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation sexuelle et du harcèlement et, à cet égard, l'Office a été prié de poursuivre ses efforts pour donner suite aux recommandations pertinentes.

B. Mesures prises par la Commission

17. À la séance qu'elle a tenue conjointement avec la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a pris note de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci avait décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'aux sessions que les deux Commissions devaient tenir au premier semestre de 2021, et elle a élu Natasha Pinheiro Agostini (Brésil) Coprésidente du groupe de travail, conformément à la procédure établie par la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
